

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES PARALYSES

par Marc SAUTELET - Conseiller d'Orientation Professionnelle.

Nous nous intéresserons ici, avant tout, aux jeunes paralysés, aux victimes d'une infirmité motrice d'origine congénitale ou d'une infirmité acquise avant l'âge adulte et pour lesquels le problème posé n'est pas celui de la réadaptation professionnelle, mais de la formation professionnelle et de l'adaptation à une vie adulte.

Cet exposé ne concerne donc pas les sujets ayant déjà exercé une profession, occupé un emploi; leur passé est très différent, très différentes aussi leurs difficultés d'adaptation à la situation nouvelle qu'on leur propose; il ne s'agit plus d'apprendre un métier, mais d'apprendre un nouveau métier. L'adulte qui doit se réadapter, s'il est normalement doué de volonté, convenablement orienté, suffisamment épaulé matériellement et moralement, peut arriver à un résultat satisfaisant.

La question est plus délicate pour l'adolescent, pour le jeune homme handicapé tôt dans son existence. Il a posé à ses parents des problèmes éducatifs parfois bien difficiles à résoudre; que la solution apportée ait été judicieuse ou non, il n'en reste pas moins que le handicap moteur - handicap visible, handicap l'ayant parfois privé longtemps d'indépendance - a fortement marqué son caractère, son apprentissage de la vie sociale, son éducation. Le plus souvent il n'est pas préparé à la lutte pour la vie comme l'adulte qui a déjà une expérience de celle-ci et a connu les disciplines du travail.

QUELQUES PROBLEMES GENERAUX

On peut rappeler ce que P.FLOUCAULT disait aux Conseillers d'Orientation Professionnelle, réunis en Juin 1952 pour des journées d'études : "Pour bien poser le problème de l'apprentissage des infirmes moteurs, il est bon de dégager quelques éléments d'ordre général :

1° - En moyenne, garçons et filles candidats à un apprentissage sont plus âgés que ceux qui fréquentent les centres ou écoles non spécialisés;

2° - L'instruction de base est trop faible chez beaucoup;

3° - Le manque d'habitude et d'entraînement à l'effort est souvent constaté;

4° - Le complexe d'infériorité est fréquent chez beaucoup d'infirmes que l'on n'a pas encouragés à la lutte, aidés à discerner leurs qualités et leurs possibilités.

" En contre-partie, il existe souvent aussi des éléments favorables plus ou moins exploités : un certain besoin d'indépendance...; un désir plus ou moins conscient de vaincre son épreuve..."

Tous ces éléments restent valables aujourd'hui, même le premier cité, bien que l'équipement médico-scolaire de notre pays se soit amélioré et que la proportion de retardés scolaires ait sans doute diminué.

.../...

.../...

Avant de parler plus précisément des moyens de formation professionnelle, il est bon de faire part de quelques considérations d'ordre général, de souligner quelques éléments qui jouent un grand rôle dans la réussite ou dans l'échec de la formation professionnelle et du placement au travail du jeune paralysé.

Dès qu'il y a handicap physique, en particulier lorsque l'infirmité motrice est apparente et qu'il y a des difficultés de déplacement et de manipulation, la situation est différente, les possibilités de se faire un avenir professionnel se resserrent, l'employeur sera difficile à trouver, les points de vue à priori sur l'incapacité et l'inaptitude se manifesteront.

Ces quelques difficultés des infirmes moteurs soulignent la nécessité de la qualité de l'orientation et de la formation professionnelles, permettent d'imaginer combien de barrières psychologiques il faudra vaincre, font entrer en ligne de compte l'importance du logement et des moyens de transports pour se rendre jusqu'au lieu de travail.

Les éducateurs et les maîtres de la formation professionnelle comme les spécialistes qui guident les paralysés vers les professions savent que des phénomènes de compensation assez étonnants, parfois imprévisibles de prime abord, permettent à certains infirmes moteurs d'exercer des professions, d'occuper des postes de travail, qui ne seraient pas venus à l'esprit pour eux au premier examen. On pense à ces amputés des mains conduisant motocyclette et automobile, faisant du dessin industriel, utilisant une machine à écrire, à l'infirmes moteur cérébral gravement athétosique aux membres supérieurs et qui se sert couramment de la machine à écrire, à ce jeune homme affligé de la maladie de Lobstein (fractures très faciles, parfois spontanées des os longs) qui se cassait un os tous les deux mois quand il était inactif à l'hospice et qui, après un an de séjour dans un centre de formation professionnelle, se déplaçait seul et même en côte avec un vélocimane. Il ne faut pas, à partir de là, perdre toute objectivité et imaginer aussitôt devant le grand infirme qu'il pourra acquérir son indépendance, exercer le métier dont il rêve. Il faut examiner les situations avec toute la rigueur voulue, et c'est alors qu'il est permis à ceux qui connaissent ces infirmes et qui gardent le sens de leurs responsabilités envers eux, de prendre un risque, et de ne pas respecter à la lettre les conclusions de leur analyse, et de penser qu'après tout, quelque chose a peut-être échappé à leur étude, ce quelque chose qui permettra au grand infirme de sortir de l'inaction et de la dépendance.

LES CONDITIONS SOCIALES ET FAMILIALES.

La formation professionnelle de ces jeunes paralysés ne peut être dissociée dans la majorité des cas, de l'ensemble des problèmes que pose chacun d'eux sous leurs aspects sociaux, économiques et familiaux.

Un trop grand nombre de ces enfants arrivent mal préparés à l'âge de la formation professionnelle. Ils auront de gros efforts physiques, intellectuels et moraux à fournir. Or, beaucoup, pour leur malheur, ont été surprotégés par leurs père et mère. Et combien, par contre, y en a-t-il qui ont été abandonnés par les leurs, considérés comme "bons à rien", incapables de se créer un avenir. Les parents parfois honteux, les ont laissé pousser comme une mauvaise herbe, dans un coin abandonné du jardin, et le résultat n'est pas meilleur qu'ils les aient laissés à eux-mêmes bien pourvus d'argent ou qu'ils ne leur aient pas donné le nécessaire.

.../...

Bien que la législation récente aide une grande quantité d'infirmes dans des domaines précis, un trop grand nombre d'enfants ne peuvent bénéficier convenablement des soins et de l'instruction qui sont cependant indispensables pour permettre l'apprentissage des métiers qualifiés qui leur assureront plus tard l'indépendance. De jeunes ruraux ne vont pas à l'école et ne sont pas soignés; accablés de fatigue ou de soucis, ou bien négligentes, faute aussi des ressources nécessaires, les familles omettent de mener régulièrement les enfants à la séance de massage ou chez l'orthopédiste. On capitule vite et le jeune paralysé se prépare tôt à une vie adulte misérable.

Tous ces éléments jouent un grand rôle dans la réussite ou l'échec.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle du jeune paralysé peut être entreprise de différentes façons. Nous parlerons spécialement ici de celle qui est dispensée dans les centres spécialisés. Nous rappelons, pour mémoire, que certains apprentissages peuvent être faits par correspondance, ils intéressent avant tout les métiers sans composante manuelle. L'artisan fiscal peut conserver certains avantages fiscaux en prenant comme apprenti un diminué physique; enfin, il existe la facilité du contrat de réadaptation chez l'employeur, particulièrement intéressante pour un sujet ayant déjà travaillé avant la maladie, et qui est obligé par l'infirmité de changer de métier.

LES CENTRES

Avant la dernière guerre, les infirmes étaient admis par tolérance dans les écoles de formation professionnelle des mutilés de guerre.

Le Dr Max Rousseau écrivait en 1939, dans sa thèse, que "le seul établissement qui ne soit pas un asile, mais une école professionnelle au sens propre du mot, est le Centre d'Apprentissage de la Folie à BERCK-VILLE (Pas de Calais)."

C'est depuis 1941 qu'ont été créés les centres de formation professionnelle de l'Association des Paralysés de France et de la Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique au Travail. Ouverts difficilement, pauvrement, ils ont pu s'améliorer lentement, cherchant la voie, la montrant à d'autres, aux Pouvoirs Publics, après des essais, des échecs qui n'ont pas découragé les pionniers et qui ont servi à tous.

En Janvier 1950, les quatre centres d'apprentissage de l'A.P.F. étaient ouverts, ils se sont transformés par la suite.

Mademoiselle Suzanne Fouché, dont le Dr Max Rousseau a écrit qu'elle est "une prodige d'activité", fonde sept centres de triage et de formation professionnelle pour infirmes, de 1947 à 1956.

La plupart des établissements existant maintenant ont été ouverts et sont gérés par des associations privées ou des oeuvres.

Au risque d'en oublier, je voudrais tenter de dresser la liste de ceux qui reçoivent très spécialement ou uniquement des infirmes moteurs pour leur donner une formation professionnelle (tableau 1).

.../...

La plupart de ces centres sont des internats, ceci pour plusieurs raisons : les infirmes moteurs ont pour une grande part des difficultés de locomotion; l'internat est la seule solution pour les ruraux; ces établissements, très peu nombreux lorsqu'ils ont été créés, recevaient des jeunes gens de toutes provenances (il en est toujours ainsi, mais ces établissements étant maintenant en plus grand nombre, on peut satisfaire plus aisément le désir légitime de certains infirmes qui souhaitent rester dans leur région d'origine); la plupart de ces centres sont équipés de telle façon qu'ils peuvent mener de pair un traitement physique d'entretien et une formation professionnelle, ceci est particulièrement important pour les sujets jeunes et l'on a vu de jeunes paralysés sévèrement handicapés, se rendre compte, avec l'aide de leurs éducateurs, que tel traitement ou telle intervention chirurgicale repoussés jusqu' alors étaient indispensables pour réussir dans l'apprentissage où l'on s'était engagé. Enfin, la formule de l'internat bien compris est souvent la meilleure solution pour les jeunes gens dont j'ai parlé plus haut et qui sont trop protégés ou délaissés par leurs parents; il arrive, par contre, que des familles refusent l'internat préconisé pour leur enfant parce que les diverses aides financières apportées alors à la maison par la situation de l'infirmes risquaient d'être supprimées. Les commissions départementales d'orientation des infirmes auraient sans doute un rôle à jouer dans ce cas, mais sont-elles toujours informées de ces détails d'importance ?

- Certains centres se trouvant dans une grande ville ou à proximité immédiate sont des externats ou bien acceptent de recevoir des externes lorsque leur formule habituelle est l'internat. De tels centres sont parfois mixtes.

- Une grande partie des centres indiqués ne peuvent recevoir des jeunes gens ayant moins de dix-sept ans. Ceci limite donc le nombre de ceux qui accueillent de plus jeunes (huit pour les garçons, quatre pour les filles) et présente notamment un inconvénient important :

Si un adolescent lassé de la scolarité primaire, peu capable de suivre une scolarité du second degré, refusé dans une école technique ordinaire en raison de son infirmité, ne peut entrer rapidement dans un établissement spécialisé, il perd son temps, oublie ses connaissances primaires élémentaires, prend l'habitude de l'oisiveté et se trouve en grande difficulté après un an ou deux d'inaction pour reprendre les livres et les cahiers qu'on lui donnera lorsqu'il arrivera dans le centre professionnel spécialisé...

Il faut bien comprendre que ces difficultés sont à ajouter à la liste des causes d'échecs qui ne sont pas à imputer aux jeunes paralysés.

L'EVENTAIL DES METIERS

Dans les centres cités plus haut sont enseignés des métiers variés et le tableau ci-dessous a été dressé pour montrer non seulement leur variété mais la fréquence avec laquelle ils sont enseignés et, enfin, l'évolution suivie d'Octobre 1951 à Septembre 1958.

Bien que les appellations des métiers soient différentes, on peut se demander s'ils diffèrent tous notablement les uns des autres (secrétariat et enseignement commercial par exemple). Ils correspondent en tout cas presque tous à un programme d'enseignement technique en vue de l'obtention d'un diplôme professionnel, sanction d'études pour l'Enseignement technique (C.A.P.) ou le Ministère du Travail (C.F.P.).

On peut constater la variété des métiers enseignés. 71 sections professionnelles existaient en Octobre 1951 et permettaient de faire un choix parmi 25 métiers différents.

.../...

En septembre 1958, 102 sections professionnelles permettaient d'apprendre 42 métiers différents.

Le tableau II nous montre non seulement que le nombre des centres et des sections professionnelles a augmenté et qu'un effort notable a été fait pour enseigner une gamme plus importante de métiers, mais surtout nous constatons qu'un grand nombre de ces métiers ont des débouchés industriels : dessin industriel, électromécanique, mécanique de précision, monteur équipagiste, etc...

Il faut savoir d'autre part, que certains métiers appris peuvent s'exercer dans le cadre artisanal comme dans la vaste entreprise industrielle (horlogerie, métiers féminins de l'aiguille, photographie, etc...).

On voit ici que certaines sections ont disparu ou que leur nombre est réduit (coupe couture, cordonnerie, orthopédie, photographie, reliure, tailleur, vannerie).

ECHECS - SUCCES

Il est difficile de préciser toutes les raisons des échecs et les facteurs de réussite. Nous pouvons dire tout d'abord que les centres prennent de grands risques en acceptant comme apprentis des infirmes moteurs trop souvent mal connus (recrutement à distance, sur pièces) par contre, ils sont parfois parfaitement éclairés sur certaines déficiences et ils acceptent de tels sujets pour leur donner une ultime chance de préparation au travail, à l'indépendance, à la vie adulte.

Cependant, les centres qui ont des vocations précises et généreuses sont dans leur rôle en acceptant ces risques.

Les raisons des échecs peuvent se résumer aux quelques points suivants :

- Aggravation du handicap au cours de la formation professionnelle et après celle-ci;
- Erreurs d'orientation ne tenant pas suffisamment compte du handicap physique;
- Niveau intellectuel et scolaire insuffisant de certains paralyés devant les difficultés théoriques de certains métiers;
- Faiblesse du caractère;
- Mauvaises influences éducatives.

Par contre, la grande majorité des jeunes paralyés réussissant la formation professionnelle et acquérant l'indépendance recherchée, on peut dire que les réussites exceptionnelles sont, pour les sujets faiblement doués ou très handicapés le fait de leurs qualités caractérielles ou de l'influence favorable de leurs familles.

L'influence, le dynamisme, la qualité de leurs professeurs et éducateurs jouent certainement un grand rôle.

.../...

Nous savons également, par expérience, que la réussite dans la profession, après apprentissage, est souvent due à l'action fidèle et persévérante de ceux qui cherchent pour eux des emplois, facilitent leur logement et leur déplacement jusqu'au lieu de travail. N'oublions pas enfin, que les caractéristiques psychologiques de ces jeunes infirmes sont l'isolement, l'insécurité, la dépendance, et que la réussite sera totale lorsque ces sentiments seront surmontés.

Voici quelques situations parmi d'autres qui illustreront ces propos :

A.E. - Malformation des mains par brûlures dans la prime enfance. Mère surprotectrice qui, par son comportement, n'a pas su permettre à son fils d'acquérir une psychologie d'adulte. Originaire d'une grande ville du Massif Central, entre à vingt ans au centre en section dessin industriel. Aptitudes intellectuelles et scolaires correctes. Réussit son apprentissage.

Connaissant le jeune homme et sa famille, on se préoccupe de lui au sortir du centre. On le fait héberger dans un foyer de jeunes travailleurs de tout premier ordre et on lui trouve un emploi dans une petite entreprise où l'atmosphère de travail est sympathique.

Six mois plus tard, il a abandonné son emploi, a rejoint sa famille, ne fait plus de dessin industriel, est vendeur sans qualification dans un grand magasin.

C'est un échec dû à l'action de la mère et à la faiblesse de caractère du garçon.

A.B. - Atteint de poliomyélite à l'âge de huit ans : jambes valides, mais bras et mains très paralysés. Obtient cependant son certificat d'études à quatorze ans. Famille rurale, père manoeuvre, dans une usine, mère travaille à façon chez elle. Milieu compréhensif. Le garçon a beaucoup de volonté. Il manifeste le désir d'apprendre la comptabilité. Il est reçu au centre à dix-huit ans, à l'essai, et sans beaucoup d'espoir, étant donné son grand handicap.

Cependant, A.B. se révèle un excellent élève. Très appliqué, très volontaire, et intelligent. Il obtient son C.A.P. au bout de deux ans d'études. Aussitôt placé comme aide-comptable dans les bureaux d'un organisme de constructions ouvrières où on sait lui faire confiance, il devient comptable dans cette entreprise avec des responsabilités importantes. Gagne très bien sa vie.

Nous avons adopté la définition du terme "paralysé" donnée par l'Association des Paralysés de France : "Le terme de paralysé ne s'applique pas aux vieillards dont l'infirmité est la conséquence de l'âge, mais aux enfants et adultes présentant des déficiences de la motricité provenant d'affections congénitales, d'affections neurologiques (aussi bien évolutives que non évolutives), de séquelles de poliomyélite, d'ostéomyélite, de tuberculose osseuse - à l'exclusion des anormaux mentaux et des infirmes sensoriels."

(Extraits d'un article paru en Juin 1959 dans la revue Réadaptation).

TABLEAU I

CENTRES	Internat	Externat	Age d'admission
<u>MASCULINS -</u>			
- "La Grillonnais" BASSE GOULAIN (L.A.) *	1		15 ans
- "La Tour de Gassies" BRUGES (Gironde)	1	1	14 ans
- "C.R.I.C." 19 Place de la Croix de Pierre TOULOUSE (Hte Garonne)	1	1	15 ans
- CELLENEUVE - MONTPELLIER (Hérault)	1	1	+ 20 ans
- Hôpital Raymond Poincaré de GARCHES (Seine et Oise)	1	1	14 ans
- Château des MESNULS par MONTFORT l'AMAURY (Seine et Oise)	1		13-14 ans
- Fondation Jean FOA - EVIAN (Hte Savoie)	1		17 ans
- Château de FERREUX par CHAMPCENEST *	1		16-17 ans
- (Seine et Marne)			
- "La Mollière", Boulevard de Paris de Paris BERCK PLAGE (Pas de Calais)	1		17 ans
- LE CHEVALLON de VOREPPE (Isère)	1		14 ans
- "Le Jard" à VOISENON par MELUN (Seine et Marne)	1		14 ans
- MULHOUSE, 13 Rue de la Sinne (Ht Rhin)	1	1	14-17 ans
- Oeuvre des Jeunes Garçons Infirmes, 223 Rue Lecourbe PARIS XV°.	1		6 à 14 ans
- Centre de Post-Cure et d'Apprentissage de la Fondation Franco-Américaine	1		14 ans
de Berck RANG du FLIERS (Pas de Calais)			
- SARCELLES (Seine et Oise) 62 Rue Pierre Brossolette	1		17 ans
- SERQUIGNY (Eure) *	1		15 ans
<u>FEMININS -</u>			
- CHATEAU de la MOTHE - HERRISSON (Allier)	1		14 ans
- CHATEAU de VILLEPATOUR par PRESLES en BRIE (Seine et Marne)	1		13-14 ans
- CHAMPIGNY en BEAUCE (Loir et Cher) *	1		17 ans
- Centre de Rééducation Professionnelle 12 Rue Notre Dame des Victoires PARIS 2°		1	18 ans
- SOISY S/SEINE, 12 Rue Notre Dame	1		17 ans
- ETUEFFONT-BAS (Territoire de Belfort)	1		14 ans
- "Les Perrières" 26 Rue du Frère Louis NANTES (Loire Atlantique)	1		13-14 ans
- Foyer de NACQUEVILLE (Manche) *	1		14 ans
<u>MIXTES -</u>			
- "AUXILIA" 1 Rue Pierre Brossolette à LEVALLOIS (Seine)		1	17 ans
- "La Gaudinière" Chemin Hector Berlioz NANTES (Loire Atlantique)	1	1	17 ans
- "Le Coteau" 35 Avenue de Flirey NICE	1	1	17 ans
- "Suzanne MASSON" 157 Avenue du Général Michel Bizot PARIS XII°		1	17 ans
- "VIVRE" 29 Rue des Pyramides PARIS 1er		1	17 ans

- * centre de triage préparatoire à la formation professionnelle.

Tableau II -

Eventail des métiers enseignés dans les centres spécialisés pour la formation professionnelle des jeunes paralysés.

En 1951, 71 sections pour 25 métiers,

En 1958, 102 sections pour 42 métiers.

	:1951:1958:			:1951:1958:	
	-----	-----		-----	-----
: Ajustage	: 2	: 4	: Mécanique	: 1	: :
: Bandagiste	: 1	: :	: Mécanique de précision	: :	: 2
: Botterie-Orthopédie	: :	: 1	: Menuiserie	: 3	: 2
: Cablage	: :	: 2	: Monteur équipagiste	: :	: 3
: Corset-Soutien gorge (confection)	: :	: 2	: Monteuse soudeuse cablouse	: :	: 1
: Coupe-Couture (confection)	: 7	: 5	: Orthopédie	: 3	: 2
: Comptabilité	: 2	: 2	: Photographie	: 2	: 1
: Cordonnerie botterie	: 7	: 5	: Peinture bâtiment	: 1	: 3
: Dessin industriel	: 4	: 4	: Prothèse dentaire	: :	: 1
: Dessin bâtiment	: :	: 3	: Radioélectricité	: 2	: 3
: Dessin radio	: :	: 1	: Remaillage-stoppage	: :	: 1
: Electricité de mesure	: 1	: 1	: Reliure	: 4	: 1
: Electromécanique	: :	: 2	: Réparation machines à écrire	: :	: 1
: Electronique	: :	: 1	: Réparation motos-cycles	: :	: 1
: Enseignement commercial	: 6	: 7	: Rempaillage-Rotinage	: 1	: 1
: Enseignement ménager	: :	: 2	: Secrétariat	: 4	: 3
: Fraisage	: :	: 1	: Sellerie	: 1	: :
: Guichetier décompteur (sécurité sociale)	: :	: 1	: Soudure à l'arc et oxy. acétylénique	: :	: 4
: Horlogerie	: 3	: 3	: Sténo-dactylographie	: 3	: 9
: Horticulture	: :	: 4	: Tournage	: :	: 3
: Lingerie-broderie	: 2	: 3	: Tailleur	: 4	: 1
: Maroquinerie	: 2	: 1	: Vannerie	: 4	: 2
: Monteur électricien en bâtiment	: :	: 1	: Vernissage au tampon	: 1	: :
:	: :	: :	:	: :	: :